

الشركة التونسية لصناعات التكرير

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE RAFFINAGE



AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 42963/16

ACHAT DE TUYAUTERIES ET DE RACCORDERIES

La Société Tunisienne des Industries de Raffinage se propose de lancer un appel d'offres pour l'achat de tuyauteries et de raccorderis pour les besoins de la Raffinerie. Cet appel d'offres est reparti en deux (02) lots comme suit :

- **Lot n°1** : achat de tuyauteries
- **Lot n°2** : achat de raccorderies

Il est à signaler que chaque soumissionnaire a la latitude de soumissionner pour le lot n°1, le lot n°2 ou les deux lots à la fois et être déclaré adjudicataire d'un ou des deux lots à la fois.

Les soumissionnaires spécialisés peuvent retirer les cahiers des charges auprès du Bureau d'Ordre Central STIR – Bizerte à partir du **05/07/2017** contre le paiement d'une somme de 50 dinars non remboursable.

Les offres doivent parvenir sous plis fermé, par voie postale et recommandées, ou par rapid poste ou être déposées directement au Bureau d'Ordre Central de la STIR sise à Zarzouna - Bizerte contre décharge au nom du **Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés- STIR- BP : 45/46 Zarzouna Raffinerie, 7021 Bizerte, Tunisie** et ce au plus tard le **Jeuudi 10 Août 2017 à 12H00**.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de l'appel d'offres et doivent être placées sous trois (3) enveloppes comme suit:

1. Une enveloppe extérieure sur laquelle ne sera marquée que l'adresse de la STIR avec la mention « **A ne pas ouvrir : Appel d'Offres N°42963/16 – Achat de tuyauteries et de raccorderies** » et la caution provisoire, sous peine de rejet de l'offre, d'un montant égal à :
 - Quinze mille dinars (15.0000 DT) en cas de soumission pour le lot n°1.
 - Cinq mille dinars (5.000 DT) en cas de soumission pour le lot n°2
 - La somme des montants des cautions relatives à chaque lot en cas de soumission pour les deux à la fois.

Ainsi que les pièces constituant le dossier administratif et les deux enveloppes suivantes :

2. **Une enveloppe (A)** portant la mention **“Offre technique”** contenant la proposition technique sans aucune indication des prix (conformément aux dispositions du cahier des clauses techniques particulières).
3. **Une enveloppe (B)** portant la mention **“Offre financière”** qui devra contenir obligatoirement la soumission dûment remplie, signée, datée et portant le cachet du soumissionnaire ainsi que le détail des prix.

Toute offre parvenant à la STIR après la date fixée pour la remise des offres ne sera pas prise en considération. Le cachet de Bureau d'Ordre Central de la STIR fait foi.

Il est à noter que la séance d'ouverture des offres techniques et financières est publique et se tiendra le **Jeudi 10 Août 2017 à 13H00** au siège de la STIR à Bizerte à l'adresse suivante : **«7021, Zarzouna Raffinerie »**

Les pièces constituant le dossier administratif se présentent comme suit :

- L'attestation relative à la situation fiscale prévue par la législation en vigueur valable à la date limite de réception des offres.
- Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale pour les soumissionnaires résidents.
- Un certificat de non faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie.
- Un extrait du registre de commerce pour les soumissionnaires résidents ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire spécifiant son engagement de n'avoir pas fait et de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de son exécution.
- Une déclaration sur l'honneur présenté par le soumissionnaire attestant qu'il n'était pas un employé au sein de la STIR ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.
- Les cahiers des charges signés, paraphés et portant le cachet du soumissionnaire sur toutes les pages.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours à compter du jour suivant celui de la date limite de la réception des offres à la STIR.

N.B : Toutes ces pièces doivent être établies, à défaut d'original, en copies certifiées conformes aux originaux (les copies scannées ne sont pas acceptées).